

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le **jeudi 22 février**, le Conseil Municipal de **VALLORCINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 février 2024

Objet
N° 24/01/05
Remboursement par la Paroisse de Saint- Bernard du Mont-Blanc de de la sculpture du chevet du chœur de l'église

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Représentés

Absents excusés Mesdames Maryvonne ALVARD et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église de Vallorcine, il a été décidé d'acquérir une sculpture pour le chevet du chœur de l'église. La Paroisse Saint-Bernard du Mont-Blanc a proposé à la commune de rembourser cette sculpture pour un montant de 9 098.40€.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement de la sculpture du chevet du chœur de l'église par la Paroisse Saint-Bernard du Mont-Blanc pour un montant de 9098.40€.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 07/03/2024
Télétransmis en Préfecture le : 07/03/2024
Notifié ou publié le : 07/03/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

